



## Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

### PV N°04 - REUNION DU 16 NOVEMBRE 2021

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusés : Gilles BRIOU, William BROWNFOOT, Joëlle LEMY

Assiste : Patrick BAUW

---

#### Prochaines réunions :

**07/12/2021**

**(Cette réunion se tiendra en Visioconférence et sera suivie d'une Commission FAFA  
Equipement/Véhicule)**

**Lundi 17/01/2022 (CFD Amiens)**

**Mardi 15/02/2022 (CFD)**

**Mardi 22/03/2022 (CFD)**

**Mardi 12/04/2022 (CFD)**

**Mardi 10/05/2022 (CFD)**

**Mardi 21/06/2022 (CFD)**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 30/11/2021**

**Le P.V n°03 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la  
Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être  
exécutoires**

# AISNE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ACY – STADE MUNICIPAL – NNI 020030101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 31/10/2011
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/01/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **CREZANCY – STADE MUNICIPAL – NNI 022390101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et des documents transmis :

- AOP du 27/09/2011
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ST QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 1 – NNI 026910101**

Cette installation est classée en Niveau T2 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 17/11/2020.

Eclairage moyen horizontal : 377 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

- **CHARLY SUR MARNE – SALLE MUNICIPAL – NNI 021639901**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 15/07/2020.

La Commission prend connaissance du mail de l'Union Sud Aisne F.C. informant que l'installation n'est plus affectée à la pratique du futsal.

En conséquence, l'installation sera référencée en retrait de classement.

Remerciements

- **FAÏET – STADE FREDERIC HUGUES – NNI 023030101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 12 Novembre 2021 nous informant ne pas vouloir donner suite au classement de l'installation étant donné qu'il n'y a plus d'équipe et que cette installation n'est plus utilisée à la pratique du Football.

La Commission décide de référencer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

### 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5 AFFAIRES DIVERSES

- **CHAMBRY – STADE LEO LAGRANGE – NNI 021570101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission précise que la suppression des arceaux de soutien des filets est règlementairement nécessaire.

Merci de nous transmettre le rapport du contrôleur technique qui s'oppose à leurs suppressions.

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 2 – NNI 625100202**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 28/11/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ALLOUAGNE – STADE LEO LAGRANGE – NNI 620230101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **AUCHEL – STADE POGON – NNI 620480201**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 03/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- AOP du 09/06/2021
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **HAM EN ARTOIS – STADE CHARLES DAVIGNY – NNI 624070101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 09/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **HAM EN ARTOIS – STADE VERT FEUILLAGE – NNI 624070201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**



- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 1 – NNI 625100201**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et du document transmis :

- Plan masse

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/01/2022 :**

- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **MONCHY AU BOIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625790101 (FAFA – VESTIAIRES)**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 29/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 14/10/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission acte d'un ensemble vestiaires conforme au cahier des charges FAFA et prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/01/2022.**

- **MONCHY AU BOIS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 625790102 (FAFA – VESTIAIRES)**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 10/07/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 14/10/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission acte d'un ensemble vestiaires conforme au cahier des charges FAFA et prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/01/2022.**

- **MONCHY CAYEUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625810101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/01/2022.**



### 1.3 Changements de niveau de classement

- **CAMBLAIN CHATELAIN – STADE GILBERT VINCENT 1 – 621970101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 03/03/2021.

La Commission prend connaissance du courrier de Monsieur le Maire nous informant que « *des travaux de rénovation des abords de la main courante sont en cours et demande un délai supplémentaire pour classer l'installation* ».

**Dans l'attente d'une demande de confirmation de classement** (se rapprocher de la CDTIS District Artois), **la Commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 jusqu'au 16/11/2031.**

- **MONCHY CAYEUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 625810102**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



## 1.5 Avis préalables

- **LA BASSEE – STADE ROLAND JOLY 1 – NNI 590510101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 24/01/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Attestation d'engagement de la réalisation des travaux - Courrier du 03/11/2021
- Plans (Masse - Assainissement - Vestiaires – Aire de jeu)

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T5 SYN (Edition 2021).**

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

## 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETHUNE – STADE HERMANT DEPRez – NNI 621190101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 30/06/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 195 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 03/11/2023.**

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 2 – NNI 621330102**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 12/11/2020.

Eclairage moyen horizontal : 152 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 28/10/2025.**

- **HENIN BEAUMONT – COMPLEXE SPORTIF F. MITTERRAND 2 – NNI 624270302**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 04/11/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 22/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 156 Lux (source leds)

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.27**

U2h Facteur d'uniformité : 0.45

Le rapport Emini/Emaxi est insuffisant pour maintenir un classement E6 (Rapport Emini/Emaxi : requis  $\geq 0.4$ ).

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 27/10/2025.**

- **LENS – STADE BOLLAERT-DELELIS – NNI 624980101**

Cette installation est classée Niveau T1 jusqu'au 28/07/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E1 jusqu'au 26/11/2021.

Eclairage moyen horizontal : 2226 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.64

U2h Facteur d'uniformité : 0.84

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**





## SUITE

- **NOEUX LES MINES – STADE DU COSEC – NNI 626170201**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 09/01/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 01/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : **179 Lux** (source Leds)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité : 0.63

L'éclairage moyen horizontal est insuffisant pour maintenir un classement E5 (A maintenir: 200 lux minimum).

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 20/10/2023.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

# COTE D'OPALE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ATTIN – STADE GILBERT TROLLÉ 2 – NNI 620440102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 03/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **LUMBRES – STADE DU MARAIS 1 – NNI 625340401**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 22/06/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **ST MARTIN LEZ TATINGHEM – STADE ST MARTIN AU LAERT 3 – NNI 627570103**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 18/08/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **VIEIL HESDIN – STADE DE ST QUENTIN 1 – NNI 628500101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 18/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 01/06/2021
- Rapport de visite effectué le 01/06/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**



SUITE

- **VIEIL HESDIN – STADE DE ST QUENTIN 2 – NNI 628500102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 18/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 01/06/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **BERCK – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621080101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et des documents transmis :

- AOP du 01/06/2021
- Rapport de visite effectué le 28/10/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 2 – NNI 621930102**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 15/10/2030.

Eclairage moyen horizontal : 443 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.58

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**



## SUITE

- **ETAPLES – STADE MARCEL GUERVILLE – NNI 623180201**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 01/06/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/02/2022.

Eclairage moyen horizontal : 186 Lux (source Leds)  
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.46  
U2h Facteur d'uniformité : 0.74

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 14/10/2025.**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 1 – NNI 621930101**

Cette installation est classée Niveau T2 jusqu'au 14/10/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 04/11/2020.

Eclairage moyen horizontal : 914 Lux  
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.58  
U2h Facteur d'uniformité : 0.77

*Nota : Cette installation d'éclairage pourrait être classée en Niveau E3 (Edition 2021) sous réserve de réaliser les contrôles des éclairages verticaux et constitutions par un contrôleur technique.*

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LE TOUQUET PARIS PLAGES – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 628260101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 04/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 01/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 433 Lux  
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54  
U2h Facteur d'uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626430101**

Cette installation est classée Niveau T3 jusqu'au 28/04/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 209 Lux  
U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.45**  
U2h Facteur d'uniformité : 0.60

Le rapport Emini/Emaxi est insuffisant pour maintenir un classement E5 (Rapport Emini/Emaxi : requis  $\geq 0.5$ ).

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 13/10/2023.**



### 3.4 Avis préalables

- **FRETHUN – SALLE RENE HOCHART – NNI 623609901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/12/2026 et l'éclairage était classé en Niveau EFutsal 1 jusqu'au 14/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage avec leds et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 418 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.53

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau EFutsal 3 (Edition 2021).**

### 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES

# ESCAUT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **ROSULT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595110102**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 04/11/2021
- Plan de situation

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/01/2022 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BRUILLE LES MARCHIENNES – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 591130101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 30/08/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/09/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/01/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Changer le but percé au pied. Transmettre rapidement la copie de la commande d'un nouveau but.

- **GOMMEGNIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592650101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 09/09/2020.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 08/12/2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31/01/2022
- Rétablir la main courante derrière les abris de touches avant le 30/06/2022



## SUITE

- **JENLAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593230101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 19/10/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **HASNON – STADE EDWARD OCHIN 1 – NNI 592840101**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 24/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 21/10/2021

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touches (buts rabattables) et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,30m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/01/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les arcs boutant des 2 buts

- **MILLONFOSSE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594030101 (Ne pas envoyer la notification du 16/11/2021)**

Cette installation était classée en Niveau T7 jusqu'au 24/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touches (buts rabattables) et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 52,40m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/01/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique



## SUITE

- **RAISMES – STADE DE LA PATTE D'OIE 3 – NNI 594910303**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/09/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN.

**Au regard des éléments transmis et prenant en compte une date de mise à disposition de l'installation au 15/09/2012, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN (Edition 2021) jusqu'au 15/09/2022, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/01/2022 :**

- Remettre en état les bancs de touche vandalisés

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement doivent être transmis pour le 15/09/2022. (Règlement TIS 2021).

- **ROUSIES – STADE ABELOS MOUCHART 1 – NNI 595140101**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 23/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (date mise à disposition : 01/09/2011) et du document transmis :

- Rapport des tests in-situ du 12/10/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN (Edition 2021) jusqu'au 01/09/2031.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **MARLY – STADE JEAN PIERRE PAPIN 1 – NNI 593830201**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 21/10/2021 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 3.2.7.1 du Règlement des terrains et installations sportives.





## 1.5 Avis préalables

- **AULNOYE AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 06/06/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 23/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la rénovation du terrain en Gazon Synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier de la Mairie du 09 Juin 2021
- Plans (Vestiaires – Aire de jeu)

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend son avis à la transmission d'un plan masse faisant apparaître :**

- La localisation des vestiaires,
- La liaison vestiaire/terrain,
- La localisation du parking protégé et sa liaison directe aux vestiaires,
- Le positionnement des bancs de touche.

**La Commission note que la largeur de la zone de sécurité des 2,50m est insuffisante pour l'implantation des buts A8 rabattables.**

**La Commission demande également une coupe en travers de l'aménagement de la zone de sécurité au droit des points de corners.**

- **DENAIN – STADE BAYARD 1 – NNI 591720101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 19/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réfection du terrain d'honneur en pelouse naturelle avec un arrosage intégré et des documents transmis.

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis technique favorable au projet d'arrosage.**

## 1.6 Retraits de classement



## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

- **HELESMES – SALLE JEAN DEGROS – NNI 592979901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/06/2030.

La CRTIS prend connaissance du rapport de délégués concernant la rencontre Futsal "Helesmes Futsal / Futsal Team Rousies" du samedi 02 Octobre 2021 qui fait état de non conformités :

- Vestiaire arbitre petit et douche/toilette non séparés
- Panneau d'affichage inopérant
- Emplacement du public très près de la zone de jeu

Gilles BRIOU, Membre de la CRTIS de la Ligue et Président de la CDTIS Escaut est désigné pour effectuer une visite de contrôle, il en résulte :

- Le vestiaire arbitre est conforme pour un classement de niveau Futsal 3, le WC situé à l'intérieur du vestiaire sans séparation est de fait inutilisable mais des toilettes sont accessibles à proximité immédiate
- La mise à disposition d'un panneau d'affichage n'est pas obligatoire pour un niveau Futsal 3

L'attention du club est attirée sur les points suivants qui lui appartient de contrôler lors des compétitions :

- La capacité de la salle en spectateurs : 65 personnes selon l'AAC de la collectivité en date du 16.06.2020. Cette jauge ne peut en aucun cas être dépassée
- Aucun public ne peut se tenir à moins d'1m de la ligne de jeu, les spectateurs doivent être debout, les bancs non fixés au sol doivent être retirés.

Sous ces observations la CRTIS confirme le classement en niveau Futsal 3 de la Salle Jean Degros – NNI 592979901.

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

Cette installation est classée Niveau T1 jusqu'au 22/07/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E1 jusqu'au 29/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 2274 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.65

U2h Facteur d'uniformité : 0.82

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 3.3 Changements de niveau de classement



### 3.4 Avis préalables

- **MARCOING – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593770101**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 04/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 169 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.56

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.78

GR : 31 à 42

Angle inclinaison : 48 à 55

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Edition 2021).**

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **PROVIN – STADE FRANCOIS GRARD 1 – NNI 594770101**

Cette installation était classée en Niveau T7 SYN PROV jusqu'au 17/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (date mise à disposition : 15/09/2020) et des documents transmis :

- Rapport des Tests in-situ du 12/10/2021
- Rapport photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN (Edition 2021) jusqu'au 15/09/2031.**

- **WALLON CAPPEL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 596340101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 10/12/2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 18/10/2021

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BERSEE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 590710101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 27/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 25/11/2020
- Plan des vestiaires
- Rapport de contre visite effectué le 30/09/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/01/2022 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **LAMBERSART – STADE GUY LEFORT 1 – NNI 593280101**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 09/10/2021 et l'éclairage était classée en Niveau E6 jusqu'au 27/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 22/10/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux (Date de mise à disposition : 09/10/2011 + 10 ans).**



## SUITE

- **LILLE – COMPLEXE SPORTIF A. CORNETTE 1 – NNI 593500101**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 25/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 08/11/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Absence de local délégué) (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **LAMBERSART – STADE GEORGES DELFOSSE 3 – NNI 593280203**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 06/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6.

**La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre la ligne de but 1 et le premier obstacle rencontré.**

La Commission propose de réduire la longueur de l'aire de jeu à 92,50m

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **RONCHIN – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 595070201**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/05/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 06/03/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 27/10/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

Elle rappelle que les essais in situ de contrôle décennal des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.3.2.6.2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2021) devaient être réalisés pour le 28/05/2021 (Art.3.2.7.2) pour maintenir ce classement.

**Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement à la transmission du PV des essais in-situ décennaux.**

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.



## SUITE

- **SAINGHIN EN MELANTOIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595230101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 01/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de contre visite effectué le 30/09/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/01/2022.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN 1 – NNI 591240201**

Cette installation est classée en Niveau T2 jusqu'au 15/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 270 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.52

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 27/10/2023.**

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

Cette installation est classée en Niveau T2 SYN jusqu'au 09/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 222 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 14/10/2023.**



- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 2 – NNI 591630102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 02/04/2022.

Eclairage moyen horizontal : 186 Lux (source Leds)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.58

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 14/10/2025.**

- **LAMBERSART – STADE GUY LEFORT 1 – NNI 593280101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 09/10/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 27/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : 134 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 23/10/2023.**

**Sous réserve du classement de l'installation**

- **LE DOULIEU – STADE MAURICE SALOMEZ 2 – NNI 591800102**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 21/09/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 21/10/2021.

Eclairage moyen horizontal : 129 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.41

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 22/10/2023.**

- **LILLE – COMPLEXE SPORTIF A CORNETTE 2 – NNI 593500102**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 21/10/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 05/12/2020.

Eclairage moyen horizontal : 162 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.13**

U2h Facteur d'uniformité : **0.28**

**Au regard des éléments transmis, la Commission référence en E.Entraînement l'éclairage de cette installation (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2023.**

- **WERVICQ SUD – COMPLEXE SPORTIF LA VICTOIRE 1 – NNI 596560101**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 04/05/2021.

Eclairage moyen horizontal : 130 Lux (source Leds)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.41

U2h Facteur d'uniformité : 0.65

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 11/10/2025.**



## **SUITE**

**3.3 Changements de niveau de classement**

**3.4 Avis préalables**

**3.5 Retraits de classement**

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**5. AFFAIRES DIVERSES**

- **HAZEBROUCK – COMPLEXE SPORTIF DE L'HOFLANDT 1, 2 & 3 – NNI 592950201 – 0202 et 0203**

La Commission prend note d'un rapport d'arbitre mettant en cause le classement de l'installation 1. Elle missionne la CDTIS Flandres pour organiser une réunion sur site de revue des différents niveaux de classement, en présence du Président de la CRTIS.



## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **MONCHY ST ELOY – STADE MUNICIPAL – NNI 604090101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 05/07/2021 par Mr Alain CAILLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/01/2022.**

- **THIVERNY – STADE MUNICIPAL – NNI 606350101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Rapport de contre visite effectué le 05/07/2021 par Mr Alain CAILLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/01/2022.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **TILLE – STADE DES TILLEULS – NNI 606390101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 28/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 07/10/2020
- Rapport de contre visite effectué le 05/07/2021 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2031.**

- **MONTATAIRE – STADE ARMAND BELLARD – NNI 604140301**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 09/11/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de l'achèvement des vestiaires, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 27/04/2022.**



## SUITE

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables

- **VILLERS ST PAUL – STADE ANDRE PETENOT 1 – NNI 606840101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/10/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réfection du terrain d'honneur en pelouse naturelle avec un arrosage intégré et des documents transmis.

La réfection de la pelouse, sans travaux de drainage de fond ou de surface n'est pas éligible au FAFA.

La Commission suspend sa décision d'avis technique sur le dispositif d'arrosage à la transmission d'un plan précisant l'emplacement et la nature des arroseurs.

- 1.6 Retraits de classement

## 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BETZ – STADE FRANCOIS BRISSET 2 – NNI 600690102**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du 03/11/2021.

Remerciements

- **VILLERS ST PAUL – STADE ANDRE PETENOT 1 – NNI 606840101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/10/2031.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 01/10/2021.

Remerciements

## 5 AFFAIRES DIVERSES

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **MOREUIL – PARC DES SPORTS ET LOISIRS – NNI 805700101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 02/04/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2020.

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux  
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.62  
U2h Facteur d'uniformité : 0.79

**La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 16/11/2023.**

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LE CROTOY – STADE MUNICIPAL – NNI 802280101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du 05/11/2021.  
Remerciements



## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **DREUIL LES AMIENS – STADE DU PRE SAINT SERVAIS – NNI 802560101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Attestation d'Ouverture au Public du 03/11/2021
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Remerciements

- **GAMACHES – STADE SERGE LELEU 1 – NNI 803730101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 18/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 12/11/2020.

La Commission prend note de la demande de « dérogation » pour un changement en niveau T3 du fait d'une contrainte liée à un périmètre boisé classé.

Elle missionne la CDTIS Somme pour organiser une visite sur site avec la Collectivité et le Président de club, en présence du Président de la CRTIS.

- **LONGUEAU – STADE EMILE NOEL – NNI 804890101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 30/07/2030.

La Commission prend connaissance du plan des vestiaires modifiés et réalisés selon ses prescriptions et **transmet le document à la CFTIS pour information et décision.**

- **ST VAAST EN CHAUSSEE – STADE ANDRE LAVILLETTE – NNI 807220101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/01/2031.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Thierry DOBELLE montrant que le plexiglass des bancs de touche a bien été remplacé.

Remerciements

Le 16/11/2021  
Michel RAVIART  
Président